



Formation professionnelle pour les jeunes

# CAPa - Métiers de l'Agriculture

RNCP 40523 – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Arrêté du 13 juillet 2016

Devenez salarié agricole

# 🏽 Objectifs de la formation

- → Assurer les activités professionnelles liées à la conduite des différentes cultures (préparation du sol, semis, entretien et récolte) et des ateliers de productions animales (alimentation, entretien, surveillance, reproduction) dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de qualité de l'environnement
- → Utiliser et assurer la maintenance des **matériels et des bâtiments** de l'exploitation
- S'adapter aux évolutions des techniques et des méthodes de travail
- → Rendre compte de ses activités

## 🏻 Points forts de la formation

- → Épreuves en situations professionnelles
- → Individualisation des parcours de formation
- → Exploitation Bio du Lycée Nature, à vocation pédagogique, conduite 100% en Agriculture Biologique de 130 ha (avec notamment 3 ateliers de production animale : ovin, porcin et avicole
- → Adhésion à la charte d'accueil d'apprenti(e) en situation de handicap

## Durée et déroulement de la formation

- → Le CAPa Métiers de l'Agriculture (CAPa MA) se prépare sur 2 ans (875 heures) :
  - 1ère CAPa MA: 420 heures (12 semaines) par an au CFA
  - Terminale CAPa MA: 455 heures (13 semaines) par an au CFA
- → Les cours ont lieu du lundi 9h15 au vendredi 15h15 : 35 heures par semaine



Apprentissage, L'efficacité vers l'emploi

# 🗵 Conditions d'admission

- → Être issu d'une 3ème (tous types) ou titulaire d'un autre diplôme de niveau 3 ou plus
- → Et avoir **conclu un contrat d'apprentissage** avec une exploitation agricole en productions animales (bovin ou ovin ou caprin) et cultures associées
  - L'inscription au CFA est définitive à la signature du contrat d'apprentissage
- → Avoir 15 ans révolus à la date du début du contrat d'apprentissage (avant le 31 décembre). Dans l'attente de ses 15 ans, l'apprenant est sous statut de stagiaire
- → Validation des Acquis Académiques (VAA): au cas par cas, selon les diplômes détenus par le candidat, une VAA sera mise en œuvre (parcours adapté proposé en fonction des situations)
- → Le maître d'apprentissage doit remplir des conditions minimales de qualification et d'expérience professionnelle
- → L'apprentissage peut s'effectuer sur deux exploitations sous réserve de la mise en place d'une convention de mise à disposition

# 🔦 Coût de la formation

- Formation prise en charge par les OPCO (Opérateur de Compétence), donc gratuite pour les jeunes
- → Aide financière pour l'hébergement et la restauration (pour les entreprises du secteur privé)
- → INTERNAT filles et garçons, non obligatoire
- → Une participation de 50 à 120 € est demandée pour les frais de photocopies et prestations diverses

## 🌂 Délais d'accès

- → Prise en charge de la demande par le CFA : 3 semaines à compter du retour du dossier d'inscription et sous réserve de contrat avec une entreprise
- → Début de la formation : Septembre à novembre inclus (pour une entrée en formation au-delà du mois de novembre, veuillez nous contacter)

### Contenus de la formation : aptitudes et compétences

- → Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
  - Prendre position dans une situation à caractère social et civique et utiliser des outils dans des situations de la vie courante
- → Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
  - S'exprimer à travers une réalisation personnelle et adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
- → Interagir avec son environnement social
  - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
  - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif
- → Production animale
  - Réaliser des observations, interventions et soins courants sur les animaux
  - Réaliser des travaux et la surveillance liés à l'alimentation
- → Production végétale
  - Réaliser les travaux mécanisés des surfaces destinées à l'alimentation de l'élevage et mettre en œuvre le pâturage
- → Techniques et pratiques professionnelles
  - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments
  - Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation
- → Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale et à l'Emploi (UCARE) :
  - Réaliser des travaux de transformation des produits de l'élevage (lait)

Le tableau des épreuves est remis avec le calendrier d'alternance, en début de formation

### Suivi et évaluation

- → Les partenaires de la formation (employeur, tuteur, famille, CFA) connaissent et contrôlent les activités de l'apprenti avec :
  - Le livret d'apprentissage
  - Les rencontres Parents/Employeurs/Apprentis/Formateurs, organisées en janvier
  - Les visites du coordinateur sur l'entreprise (une en fin de période d'essai, une en cours d'année)
  - Des rencontres exceptionnelles si besoin
- → La validation des 7 UC est nécessaire pour l'obtention du CAPa Métiers de l'Agriculture
- → Le bénéfice des UC acquises est conservé 5 ans (le candidat peut représenter la ou les UC manquantes)
- → Les évaluations se déroulent **tout au long de la formation**, lorsque l'apprenti est prêt, sous forme d'entretien d'explicitation

### 🖔 Equipements pédagogiques et techniques

- → 11 salles de cours
- → Informatique :
  - 2 salles (dont une salle DAO/PAO)
  - 10 classes mobiles
- → Centre de Ressources (CdR), espaces dédiés à l'individualisation des parcours de formation
- → Installations sportives sur site :
  - gymnase
  - piste athlétisme et terrain rugby
- → Exploitation bio, support pédagogique :
  - ateliers (maraîchage, ovin viande, porc, volaille)
    - magasin de vente à la ferme
- → Espaces verts sur 4 hectares, entièrement dédiés aux activités pratiques
- → Halle Paysage et Environnement de 800 m²:
  - ateliers (bois, métaux et machinisme)
  - aire de pratique de 5000 m² dont 500 m² sous abri
- → Equipements techniques pédagogiques :
  - 2 mini pelles
  - 1 véhicule benne électrique
  - 2 microtracteurs
  - 1 tracteur agricole
  - 1 chariot télescopique
  - 1 motobasculeur
  - 2 tondeuses autoportées
  - 1 simulateur de conduite
  - 25 tronconneuses
  - Matériel de paysage sur batterie
  - etc...

#### Poursuite d'études et insertion professionnelle

- → BP Responsable d'Entreprise Agricole
- → BP Conducteur de Machines Agricoles (en 1 an)
- → BAC PRO Conduite et Gestion d'une Entreprise Agricole
- → Salarié agricole







Version du 14.11.2025